

DECISION DU PRESIDENT N° D2023-207

Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un véhicule propre dans le cadre du Guichet unique des aides avec l'Etat

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019, approuvant au 1er juillet 2019, la mise en place du guichet unique d'aide au renouvellement de véhicules,

Vu la convention entre la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Ecologique et solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du Guichet unique signée le 30 août 2019,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la métropole du 14 juin 2022 approuvant au 1^{er} juillet 2022, la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération CM2020/12/01/05 du Conseil de la Métropole du 1er décembre 2020,

Vu la délibération CM2023/03/22/17-02 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés, parmi lesquels le cadre d'attribution des subventions « Métropole Roule Propre ! »,

Vu l'arrêté du Président n°2023/47 portant délégation de signature à Monsieur Paul Mourier, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/03/22/08 du Conseil de la métropole du 22 mars 2023 approuvant la modification du règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un véhicule propre, approuvé par la délibération BM2022/06/14/11 du Bureau de la Métropole du 1er décembre 2020,

Considérant l'entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023 du décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 modifiant les aides attribuées par l'Etat et la nécessité d'une instruction en respectant une période transitoire, lorsqu'ils sont plus avantageux, les barèmes du précédent règlement adopté par délibération n°BM2021/06/28/08 du 28 juin 2021, restent applicables pour les véhicules neufs commandés (ou dont le contrat de location a été signé) jusqu'au 31 décembre 2022, à condition que leur facturation (ou le versement du premier loyer) intervienne au plus tard le 30 juin 2023,

Considérant que les demandes d'aide formulées après l'entrée en vigueur du décret n°2022-1761 du 30 décembre 2022 se verront appliquer le barème le plus avantageux dès lors que la preuve d'achat date d'avant le 31 décembre 2022,

Considérant la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine

Abuse de réception en préfecture
075-200054781-20231017-D2023-207-AI
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Considérant qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

Considérant les deux cent vingt-un nouveaux dossiers reçus et instruits par l'ASP,

DECIDE

Article 1er : d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition d'un véhicule propre, en remplacement d'un ancien véhicule voué à la destruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	5 760,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94110	ARCUEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75006	PARIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93230	ROMAINVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	3 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93500	PANTIN	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94230	CACHAN	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92110	CLICHY LA GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75017	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94270	LE KREMLIN-BICETRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EL - Electricité	1 432,00 €
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93100	MONTREUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75007	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93410	VAUJOURS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	2 295,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 4781-20231017-D2023-207-AI
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75016	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 415,60 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75019	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92120	MONTRouGE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94100	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75018	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92110	CLICHY LA GARENNE	EL - Electricité	5 545,20 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 4781-20231017-D2023-207-AI
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	2 400,00 €
[REDACTED]	92270	BOIS-COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 600,00 €
[REDACTED]	75015	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92240	MALAKOFF	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94320	THIAIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	3 200,00 €
[REDACTED]	93320	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 199,20 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93140	BONDY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94440	SANTENY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93300	AUBERVILLIERS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93450	L'ILE-SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93270	SEVRAN	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94420	LE PLESSIS-TREVISE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93500	PANTIN	EL - Electricité	6 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 07540064781-20231017-D2023-207-AJ
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	92200	NEUILLY-SUR-SEINE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93350	LE BOURGET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EL - Electricité	3 744,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94310	ORLY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94800	VILLEJUIF	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	92700	COLOMBES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92270	BOIS-COLOMBES	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93390	CLICHY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93150	LE BLANC MESNIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94440	SANTENY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75003	PARIS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EL - Electricité	5 200,00 €
[REDACTED]	93240	STAINS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94260	FRESNES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92220	BAGNEUX	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	75016	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92330	SCEAUX	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94230	CACHAN	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 04/0064781-20231017-D2023-207-AI
 Date de télétransmission : 17/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule	Montant de la subvention
[REDACTED]	92777	BOIS-COLOMBES	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92800	PUTEAUX	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93160	NOISY-LE-GRAND	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93290	TREMBLAY-EN-FRANCE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93130	NOISY-LE-SEC	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94230	CACHAN	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92350	LE PLESSIS-ROBINSON	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75010	PARIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94120	FONTENAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94550	CHEVILLY-LARUE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92290	CHATENAY-MALABRY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75012	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92140	CLAMART	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93220	GAGNY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	75020	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	5 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
 0540094781-20231017-D2023-207-A1
 Date de télétransmission : 18/10/2023
 Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule	Montant de la subvention
[REDACTED]	92160	ANTONY	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92100	BOULOGNE-BILLANCOURT	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	94200	IVRY-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	93200	SAINT-DENIS	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93800	EPINAY-SUR-SEINE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	93400	SAINT OUEN SUR SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93440	DUGNY	EL - Electricité	3 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93470	COUBRON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93000	BOBIGNY	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92600	ASNIERES-SUR-SEINE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92150	SURESNES	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	93120	LA COURNEUVE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93170	BAGNOLET	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94430	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93700	DRANCY	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93260	LES LILAS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20231017-D2023-2027-
Date de télétransmission : 07/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93420	VILLEPINTE	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	92500	RUEIL-MALMAISON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	95100	ARGENTEUIL	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94000	CRETEIL	EL - Electricité	6 000,00 €
[REDACTED]	92000	NANTERRE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 280,80 €
[REDACTED]	75013	PARIS	EL - Electricité	5 000,00 €
[REDACTED]	91170	VIRY-CHATILLON	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	94600	CHOISY-LE-ROI	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	93450	L'ILE-SAINT-DENIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 €
TOTAL				1 096 071,80 €

Article 2 : d'attribuer trois subventions en raison de compléments d'instruction par l'Agence de Services et de Paiement aux dossiers suivants, passés en refus par décision D2023-08 et D2023-182 :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	94300	VINCENNES	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	5 000,00 €
[REDACTED]	92390	VILLENEUVE-LA-GARENNE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	6 000,00 €
[REDACTED]	94400	VITRY-SUR-SEINE	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	3 000,00 €
TOTAL				14 000,00 €

Article 3 : de rectifier le montant alloué par décision D2023-138 au dossier suivant, après nouvelle instruction de l'Agence de Services et de Paiement :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant de la subvention
[REDACTED]	93290	TREMBALY-EN-FRANCE	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	5 000,00 € au lieu de 6 000,00 €

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Article 4 : d'annuler trois subventions attribuées par décision du Président, après nouvelle instruction de l'Agence de Services et de Paiement :

Accusé de réception en préfecture
075-200054781-20231017-D2023-207-AI
Date de télétransmission : 18/10/2023
Date de réception préfecture : 18/10/2023

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant annulation
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	EH-Essence-électricité (hybride non rechargeable)	4 400,00 € (D2023-182) Crit'Air du véhicule acquis non éligible : immatriculé avant le 01/01/2011
[REDACTED]	94220	CHARENTON-LE-PONT	EL - Electricité	5 399,01 € (D2023-138) Le bénéficiaire n'a pas fourni les pièces complémentaires demandées
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	6 000,00 € (D2023-138) Le bénéficiaire n'a pas fourni les pièces complémentaires demandées

Article 5 : d'annuler une subvention attribuée par décision du Président, dont ordre de recouvrement a été effectué par l'Agence de Services et de Paiement, après nouvelle instruction :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Montant annulation
[REDACTED]	93110	ROSNY-SOUS-BOIS	EL - Electricité	5 000,00 € (D2022-01) Non-respect du délai réglementaire de conservation du véhicule propre et du kilométrage avant revente

Article 6 : de refuser les demandes de subventions suivantes, les demandeurs n'étant pas éligibles :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	94500	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	94140	ALFORTVILLE	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	93470	COUBRON	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	92130	ISSY-LES-MOULINEAUX	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	94240	L'HAY-LES-ROSES	EL - Electricité	Crit'Air de l'ancien véhicule non éligible
[REDACTED]	91600	SAVIGNY-SUR-ORGE	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	92210	SAINT-CLOUD	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	93350	LE BOURGET	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	93250	VILLEMOMBLE	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Véhicule acquis	Motif de refus
[REDACTED]	93190	LIVRY-GARGAN	EL - Electricité	Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20231017-D2023-207-AI Date de télétransmission : 18/10/2023 Date de réception préfecture : 18/10/2023 Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	93370	MONTFERMEIL	EL - Electricité	Demandeur ayant un RFR/part non éligible
[REDACTED]	94460	VALENTON	FL - Superéthanol-électricité (rechargeable)	Code énergie du véhicule non éligible
[REDACTED]	92230	GENNEVILLIERS	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < 50 km
[REDACTED]	92350	LE PLESSIS-ROBINSON	EE-Essence électricité (hybride rechargeable)	Autonomie de la batterie < 50 km

Article 7 : La dépense sera imputée au budget 2023, chapitre 204,

Article 8 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public ;
- Monsieur le Président Directeur Général de l'ASP.

Fait à Paris, le17 OCT., 2023

Par délégation du Président de la métropole du Grand Paris


 Le Directeur général des services
 Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.